

Village PHENIX

PROCES-VERBAL

de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 20/1/84

Le Vendredi 20 Janvier 1984, Salle Cultuelle du Bois Raguenet, les membres de l'Association Syndicale libre des propriétaires du village PHENIX du Bois Raguenet à ORVAULT se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

Il est dressé une feuille de présence, laquelle est signée par tous les adhérents présents à l'Assemblée, tant en leur nom que comme mandataire.

Monsieur AGNERAY ouvre l'Assemblée : 61 maisons sont représentées, assistance record, quorum atteint. L'Assemblée Générale est déclarée ouverte et régulièrement constituée. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès-verbal.

Monsieur MARTIN, souffrant, est excusé.

Monsieur AGNERAY profite de ce début d'année pour présenter à tous les propriétaires du village Phénix ses vœux d'excellente année.

Après un bref exposé de 3 années de collectivité, il est procédé :

I.- à l'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1983

. Espaces verts Phénix

Nous sous-traitons Monsieur LERAT à la Fédération (environ 20 jours en 1983). Mr. LERAT nous est facturé environ 565 F. par jour (y compris amortissement du tracteur, frais d'entretien, réparations, essence...).

LE BUDGET 1983 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

II.- à l'APPROBATION DU BUDGET 1984

a) Espaces verts Phénix (14.000 F.)

Quelques propriétaires souhaiteraient une amélioration de la tonte, notamment le long des grillages et l'entretien des massifs. Nous essayons de trouver une solution.

Remarque de Monsieur LESCURE : si nous demandons l'entretien de nos espaces verts à une entreprise, il faudra multiplier le coût actuel au minimum par 6

Trois personnes contre ce budget : Messieurs GAUMER, SITEAU, MORILLON.

b) Espaces verts du Château (23.000 F.)

Prévision approximative, Monsieur AGNERAY déplore en effet que la Réunion de la Fédération n'ait pas encore eu lieu. Il se fera l'interprète de tous les propriétaires auprès de la Fédération et se battra pour faire réduire cette charge (9 abstentions sur ce budget

La question est posée : que couvre notre cotisation de 232 F. à la Fédération ? Elle couvre les charges de Monsieur LERAT, l'entretien, la réparation du matériel, les frais d'une secrétaire à mi-temps.

Cette année, remise en état du mur avenue du Couchant : le devis le moins élevé en parpings s'élève aux environs de 75.000 F.

Nous remettrons aux propriétaires Phénix un compte-rendu succinct de la prochaine réunion de la Fédération et un condensé de leur budget

c) Eclairage Public (14.000 F.)

Adopté à l'unanimité.

Nous avons demandé à Phénix de ne pas connecter les petites bornes d'éclairage situées dans les espaces verts d'un coût de revient aussi élevé que les lampadaires.

d) Electricité Antenne (2.000 F.)

Une seule personne contre ce budget : Monsieur OURADOU non relié à l'antenne

e) P.T.T. / ASSURANCE

Adopté à l'unanimité

III.- ELECTION D'UN TRESORIER ADJOINT

Madame DEROFF est élue Trésorière adjointe (37 voix).-

IV.- QUESTIONS DIVERSES

1.- ANTENNE

Nous ne réceptionnerons l'antenne qu'en bon état de marche à 100%.

PHENIX reconnaît que la réception ne donne pas satisfaction dans toutes les maisons. Phénix est donc d'accord pour faire reprendre tous les travaux de câblages défectueux.

Nous avons essayé toutes les possibilités. Les antennes de comble ne marchent pas dans toutes les habitations, il y a un phénomène d'écho.

Nous sommes tributaires d'un arrêté préfectoral de ZAC de 1977 et d'un plan d'aménagement de 1971.

Avant de réceptionner l'antenne, des essais seront procédés dans toutes les habitations par le Cabinet PRAUD.

La question est posée :

"Etes-vous d'accord pour ne pas souscrire un contrat d'entretien et pour prendre le risque mineur de panne, exemple : convertisseur"

Réponse à la majorité : OUI

L'OPTION TV EST DONC PRISE

Nous invitons les propriétaires dont la réception est mauvaise à se faire connaître :

Mr. BELLEC	rue des Rémouleurs
Mr. MERCIER	rue des Rémouleurs
Mr. LARDIERE	rue du Bourrellier
Mr. SCHMIT	4, rue du Puisatier
Mr. OESTERLE	22, rue du Puisatier
Mr. OURADOU	23, rue du Puisatier
Mr. ROUSSEAU	15, rue du Puisatier

2.- CHARGES 1984 : 400 F. Adopté à l'unanimité sauf Mr. OURADOU sur la somme Electricité Antenne

200 F. à acquitter avant le 15/02/84

200 F. à acquitter avant le 25/06/84

(chèque à l'ordre de l'Association Syndicale du Bois Raguenet à remettre à Mr. MARTIN 11, rue du Bourrellier).

3.- QUESTIONS DES PROPRIETAIRES

- . Mr. BOUSSARD demande des Stop rue du Couchant : la volonté de la Mairie est de ne pas mettre de Stop pour empêcher les usagers de rouler trop vite.
- . Mme HUCTEAU
 - Divagation des chiens : Il est demandé aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer dans le village.
 - Portails : Mme HUCTEAU regrette la non uniformisation des portails installés par certains co-propriétaires.
- . Il nous est demandé d'intervenir auprès de Mr. RIEGL, Clos de la Rotonde pour que les propriétaires de ce lotissement entretiennent les haies mitoyennes.
- . Certains propriétaires souhaitent un éclairage à la sortie de la rue du Couchant donnant sur la route départementale 42. Nous intervenons auprès de la Mairie.
- . Château : à moins d'un miracle avant fin Juillet, le château sera rasé au niveau du R.de.C.
- . Achat d'un tracteur : Monsieur AGNERAY propose de nous rendre autonomes par l'achat d'un tracteur et l'emploi d'un jardinier à raison de 30/40 jours par an.
- . Espaces verts / massifs : Monsieur LANGELO fait le point avec Monsieur LESCURE. les arbustes morts ont été remplacés. Commande a été passée par Phénix pour l'entretien des massifs. Monsieur LANGELO propose de revoir en détail la finition des massifs. Reste également chemin à recharger et rechargement devant chez Mr. JEANNOT.
- . Nous avons reçu des devis pour l'entretien des massifs par un pépiniériste, soit minimum 18.000 F. pour l'année 1984.

L'Ordre du Jour étant épuisé,
Monsieur AGNERAY clôt l'Assemblée à 23H30.
